

Vue d'ensemble du programme

Financé par le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité du gouvernement de l'Ontario, le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules de la Marche des dix sous du Canada fournit du financement pour les adaptations de base des habitations et / ou des véhicules. En réduisant ou éliminant les obstacles physiques qui créent des risques de sécurité des personnes, les modifications, les adaptations, et les appareils permettent aux enfants et aux adultes qui ont des restrictions motrices de continuer de vivre dans leur domicile, d'éviter la perte d'emploi, et de participer dans leur communauté.

Le PAHV fournit du financement pour des solutions de base et essentielles qui abordent directement les obstacles physiques dans une habitation liés directement au handicap et aux restrictions actuelles à la mobilité d'un demandeur. Tous les éléments prescrits et / ou cités qui ne sont pas directement liés à l'accessibilité et à l'élimination des obstacles ne seront pas financés par le programme et ils seront la responsabilité du demandeur.

Le Programme **n'approuvera pas le remboursement** de tout coût pour des modifications, des adaptations, et des appareils avant de recevoir l'autorisation du programme.

Un demandeur admissible doit :

- Être un résident permanent de l'Ontario. Les résidents temporaires et les visiteurs (p. ex. : les touristes, les étudiants, les travailleurs étrangers qui ont un permis d'exercice, etc.) ne sont pas admissibles.
- Être dans le besoin financier (revenu de ménage combiné de moins de 60 000 \$)

- Pour les moins de 18 ans, il s'agit du revenu familial combiné du(des) parent(s)/ tuteur(s) du demandeur
- Pour les personnes de plus de 18 ans, il s'agit du revenu familial combiné du demandeur et de son conjoint/partenaire de vie
- Les demandeurs (et leurs conjoints / partenaires de vie / tuteurs le cas échéant) dont le revenu annuel dépasse 35 000 \$ doivent contribuer aux frais de la (des) modification(s).
- Avoir un handicap permanent continu ou récurrent qui entrave la mobilité et entraîne des restrictions importantes des activités de la vie quotidienne (manger, le bain, la toilette, le transfert, et la mobilité) et/ou entrer et sortir de son habitation pour accéder aux soins médicaux essentiels ou aux services communautaires.
- **(Uniquement pour les projets de construction) être** un propriétaire qui répond aux critères d'admissibilité du programme qui fait une demande pour une adaptation de son habitation **ou** être un propriétaire qui fait une demande pour une adaptation de son habitation au nom d'un membre de la famille qui répond aux critères d'admissibilité du programme.
 - Si vous êtes propriétaire et que vous faites une demande au nom d'un membre de votre famille, vous devez inclure un consentement écrit pour la (les) modification(s) demandée(s).

Si vous êtes admissible, vous pouvez faire une demande pour :

- Jusqu'à un maximum de 15 000 \$ à vie pour des modifications domiciliaires, adaptations et appareils
- Jusqu'à 15 000 \$ pour les modifications de véhicules tous les 10 ans

Liste de modifications et d'adaptations des habitations et d'appareils admissibles

- Dispositifs de soutien aux activités de base de la vie quotidienne (bain, toilette, transfert) liées à la mobilité
- Lève-patients au sol
- Des contrôles environnementaux pour opérer les appareils; allumer ou éteindre les lumières et les ordinateurs; faciliter l'usage d'un téléphone; ou ouvrir, fermer et verrouiller les portes
- Les réparations des adaptations électriques ou à pile qui ne sont pas couvertes par une garantie

Liste de projets de construction admissibles

Veillez noter que l'équipement est souvent la solution la plus élémentaire et essentielle pour éliminer les obstacles. Les projets de construction ne seront considérés qu'en **dernier recours** et doivent être recommandés par un ergothérapeute. Pour qu'un projet de construction soit examiné en vue de déterminer son admissibilité, un ergothérapeute doit détailler l'équipement de base et essentiel qui a été essayé et expliquer pourquoi il n'a pas convenu.

Toutes les demandes pour des dispositifs de levage et des rampes extérieurs (où du béton doit être coulé) ne seront acceptées que entre le 1^{er} avril et le 31 octobre. Les rampes en béton ne sont pas admissibles. La construction d'une rampe ne sera envisagée que lorsque toutes les autres tentatives d'utilisation d'une rampe modulaire auront été réalisées et documentées par un ergothérapeute.

Pendant la construction, si des problèmes surviennent tels que, mais sans s'y limiter, des dégâts d'eau, de la moisissure, des champignons, des termites, des éléments non conformes au code provincial ou aux normes de sécurité, des problèmes électriques ou de plomberie, ceux-ci

relèvent de la responsabilité du propriétaire, et non de la Marche des dix sous du Canada.

- Rampes modulaires
- Dispositifs de levage à plateforme verticale
- Monte-escaliers
- Dispositifs de levage à rail de plafond
- Adaptations de cuisine – par exemple, le réaménagement et l'abaissement ou le rehaussement d'équipements de cuisine et d'armoires
- Adaptations de salle de bain - par exemple, une douche sans seuil, l'élargissement de porte, des panneaux de douche étanches, des barres d'appui, une douchette à main sur une barre coulissante, un revêtement de sol antidérapant, un lavabo accessible en fauteuil roulant, une toilette accessible
 - À noter : *Lorsqu'une modification de salle de bain est nécessaire mais que la structure de la salle de bain ne peut pas accueillir une douche sans seuil, le programme ne considérerait le financement que pour des équipements transférables (par exemple, une douche portable à roulettes) recommandés par un ergothérapeute.*

Liste de modifications et d'adaptations des habitations et d'appareils admissibles

- L'équipement transférable comme les commandes à la main, les commandes au pied, les dispositifs de levage, les appareils de sécurité, etc. Ils devraient être pleinement convertibles, si possible, à n'importe quel type de véhicule afin qu'ils puissent être transférés quand le demandeur change de véhicule;
- Les sièges spécialisés et les accessoires liés requis aux fins de transport;

- Les appareils à commande à distance pour ouvrir les portes des garages pour les personnes qui utilisent des fauteuils roulants, des scooters, ou qui marchent avec de la difficulté;
- Le soulèvement du toit d'un véhicule;
- L'abaissement du plancher d'un véhicule;
- Des adaptations sans obstacle des garages ou des abris d'auto
- D'autres adaptations des véhicules requises pour répondre aux besoins changeants de l'enfant
- Des réparations des adaptations électriques ou à pile qui ne sont pas couvertes par une garantie

List de demandes inadmissibles :

- Les rampes en béton
- L'achat d'une habitation ou d'un véhicule
- Les projets de construction pour les maisons nouvellement construites
- Les produits thérapeutiques ou de soutien liés aux soins;
- Les améliorations esthétiques, les mises à jour ou les réparations de l'habitation;
- La construction de chambres supplémentaires;
- Les appareils ménagers
- Une deuxième sortie accessible (qui n'est pas requise en vertu du Code du bâtiment de l'Ontario);
- Les lits d'hôpitaux
- Les barres d'appui à aspiration;
- Les baignoires à accès facile;
- Les frais de réapprovisionnement et les frais de retour;
- Les monte-escaliers auto-installés;
- Les mises à jour et les réparations d'un véhicule

Documents requis

N'envoyez pas de la documentation originale car les documents ne peuvent pas être remis et enlevez / caviardez les numéros d'assurance sociale (NAS) de toute documentation soumise

- 1) Une demande signée
- 2) Une preuve de revenu
- 3) Une lettre d'évaluation d'un ergothérapeute ou d'un Spécialiste agréé en réadaptation des conducteurs (CDRS) pour tous les dispositifs de conduite adaptative.
- 4) Un/Des devis
- 5) Une preuve de propriété pour les projets de construction ou les adaptations des véhicules
- 6) Des pré-photos comprenant des dessins et des mesures pour les projets de construction domiciliaire

2. La preuve de revenu acceptable

Les demandeurs qui ont un revenu combiné de **plus de 35 000 \$** (jusqu'à un maximum de 60 000 \$) doivent soumettre :

- T1 Générale (la plus récente année d'imposition)

Les demandeurs qui ont un revenu combiné **de moins de 35 000 \$** doivent soumettre UN des documents suivants :

- T1 Générale (la plus récente année d'imposition)
- Aide sociale (RRAG, POSPH, programme Ontario au travail)
- Avis d'imposition de Revenu Canada (la plus récente année d'imposition)
- État des impôts pour l'année fiscale en cours

3. Évaluation d'un ergothérapeute

Un ergothérapeute doit remplir une lettre d'évaluation OU un formulaire de vérification de handicap disponible sur notre site Web (www.marchofdimes.ca/hvmp). La lettre doit aussi inclure les informations suivantes :

- Le handicap du Demandeur
- Quel(s) dispositif(s) de mobilité principal(aux) le client utilise à domicile
- Une description de la manière dont son handicap affecte sa capacité à accomplir de manière indépendante les activités de la vie quotidienne telles que manger, se laver, aller aux toilettes, le transfert et la mobilité
- La recommandation de dispositifs, d'adaptations et/ou de modifications et comment ils élimineront l'obstacle.
- Quels soutiens internes et externes (personnes ou services) sont disponibles au client.

Pour les projets de construction, l'ergothérapeute doit **exclure toutes les options de base et essentielles *avant* de recommander des modifications majeures**, et fournir également les informations suivantes :

- Une liste détaillée de l'équipement qui a été testé et les raisons pour lesquelles il n'était pas approprié
- Pour les modifications de salle de bain au deuxième étage : une explication des procédures permettant au client de monter les escaliers en toute sécurité et de manière autonome pour accéder à la salle de bains située à un autre niveau, une description du plan pour traiter le changement de niveau à l'intérieur de la maison, ainsi qu'un plan à long terme pour le client lorsqu'il ne pourra plus monter les escaliers.

À noter : Vous devez fournir une évaluation d'un spécialiste certifié en réadaptation de conducteur pour tout dispositif de conduite adaptative.

Pour trouver un ergothérapeute, demandez à votre médecin de famille ou contactez les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire au 310-2222 (aucun indicatif régional requis) qui peut recommander des services d'ergothérapie financés par des fonds publics dans votre communauté. Vous pouvez aussi trouver plus d'informations en ligne au sujet de trouver un ergothérapeute à : <https://otontario.ca/find-an-ot/>.

4. a) Soumission pour les adaptations des habitations et des véhicules et les appareils

Une soumission est requise. Les soumissions doivent provenir d'un fournisseur médical enregistré, d'un fournisseur d'équipement ou d'un vendeur médical choisi par le demandeur.

Tous les fournisseurs doivent être en mesure de recevoir le paiement par Transfert électronique de fonds (TEF).

Les soumissions doivent inclure ce qui suit :

- Le nom, l'adresse, et les coordonnées
- Une ligne à part pour tous les appareils requis, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables
- Une ligne à part pour les frais de main-d'œuvre et les taxes applicables
- Une ligne à part pour les frais de livraison et les taxes applicables
- Une description précise de toutes les garanties

4. b) Soumissions pour les projets de construction

i) Adaptations des salles de bain et des cuisines

Toutes les soumissions pour les travaux de construction doivent inclure un ou des certificat(s) de la WSIB (ou de l'agence gouvernementale de votre province chargée de la gestion de la sécurité au travail et des réclamations d'indemnisation des travailleurs blessés ou malades de ceux qui effectuent les travaux). La MDSC agit en tant que tiers payeur; par conséquent, il n'y a pas d'exemption pour les travaux de construction résidentielle parce que le propriétaire ne paie pas l'agent contractuel; la MDSC émet le paiement en tant que tiers payeur.

Deux soumissions concurrentielles sont requises et doivent détailler la même portée de travail demandée et inclure toutes les exigences requises ci-dessous:

ii) Monte-escaliers, rampes, rampes modulaires, dispositifs de levage à plateforme verticale, dispositifs de levage à rail de plafond

Une soumission qui inclut les exigences ci-dessous est requise :

- Le nom, l'adresse, et les coordonnées de l'agent contractuel
- Des spécifications ou des dessins (y compris les mesures)
- Une description détaillée du projet avec des détails du travail à faire

- Une ligne à part pour les frais de permis applicables, au besoin
- Une ligne à part pour chaque produit commercial fourni, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables
- Une ligne à part pour tous les matériaux requis, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables
- Une ligne à part pour tous les métiers sous-traités certifiés par la WSIB qui seront requis avec le coût et les taxes applicables
- Une ligne à part pour les frais de main-d'œuvre et les taxes applicables
- Une description précise de toutes les garanties
- Un horaire de travail, y compris les dates de début et de fin
- Qui est responsable du nettoyage après que le travail est terminé

Tous les agents contractuels doivent être en mesure de recevoir le paiement par Transfert électronique de fonds (TEF).

5. a) Preuve de propriété immobilière pour les projets de construction

Tous les demandeurs sollicitant des projets de construction doivent soumettre une facture de taxe foncière pour le domicile en cours de modification.

Veillez noter que si vous êtes propriétaire d'un condominium, une lettre du conseil d'administration du condominium approuvant votre projet de construction est requise. Veuillez vous référer à la section 98 de la Loi sur les condominiums. Les frais associés aux exigences du conseil d'administration du condominium ne sont pas couverts par la Marche des dix sous du Canada.

5. b) Preuve de propriété du véhicule et permis de conduire valide

Tous les demandeurs qui soumettent une demande pour des adaptations d'un véhicule doivent fournir une preuve de tout ce qui suit :

- Une copie d'un permis de conduire valide, recto et verso
- Une copie de la propriété actuelle du véhicule
- Une copie de l'assurance véhicule actuelle
- Une copie d'une inspection actuelle du véhicule d'un mécanicien certifié, si le véhicule est utilisé, indiquant qu'il est en bon état de fonctionnement avec un relevé du compteur kilométrique

6. Pré-photos, dessins et mesures pour les projets de construction

Pour les projets de construction domiciliaire, les éléments suivants doivent être inclus :

- Des pré-photos de l'espace entier
- Des dessins et des mesures de l'installateur

Type de demande de financement

Quelle est votre demande?

Est-ce que votre demande est de plus de 15 000 \$? oui non

Si oui, veuillez noter que le programme fournira jusqu'à 15 000 \$ pour les modifications domiciliaires et/ou de véhicules. Veuillez identifier quelle personne, agence ou organisation paiera la différence :



Doit remplir la case pour les demandes de modifications domiciliaires. Veuillez répondre du point de vue du demandeur.

- 1. Votre habitation est :** Possédée Louée Possédée par la famille
- 2. Si elle est louée, avez-vous la permission du propriétaire d'immeuble pour installer l'équipement demandé?** oui non S/O
- 3. Type d'habitation :** Bungalow Back Split Side Split À deux étages Maison en rangée Condominium Maison mobile Appartement Autre :
- 4. Si vous faites une demande pour une modification de salle de bain, à quel étage se trouve la salle de bain?**
 étage du sol étage supérieur étage du sous-sol S/O

Doit remplir la case pour les demandes de modifications de véhicules. Veuillez répondre du point de vue du demandeur.

- 1. Votre véhicule est :** Possédé Loué Sera acheté
- 2. Est-ce que le conducteur du véhicule a un permis de conduire valide?** oui non
- 3. Faites-vous une demande pour des appareils de conduite?** oui non
 - a. Si oui, êtes-vous certifiés/approuvés pour l'usage de la commande manuelle?** oui non

Pour toutes les demandes, veuillez répondre aux questions suivantes. Veuillez répondre du point de vue du demandeur.

- 1. Est-ce que votre handicap ou projet est le résultat de (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :**

Une blessure en milieu de travail : Oui Non

Un accident de la route : Oui Non

Information au sujet du demandeur :

Cette information nous aide à déterminer le meilleur moyen de vous contacter concernant votre demande.

Date de naissance :	
Prénom :	
Nom préféré (s'il est différent) :	
Nom de famille :	
Pronoms :	
Adresse postale :	
Ville et code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
Situation de famille :	<input type="checkbox"/> marié(e)/en union de fait <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve
Source de revenu :	<input type="checkbox"/> RPC/AV <input type="checkbox"/> RRAG <input type="checkbox"/> POSPH/programme <input type="checkbox"/> Autre : Ontario au travail

Communiquez avec moi de l'une des manières suivantes :

- Courriel Appel téléphonique Seulement par la poste
 Ne communiquez pas avec moi. La personne à contacter en priorité se trouve ci-dessous..

Personne de référence principale :

En énumérant une personne de référence principale ci-dessous, je reconnais que je ne recevrai aucune information ou correspondance concernant le résultat de ma demande et que cette personne est autorisée à parler et à prendre des décisions en mon nom.

Prénom :	
Nom de famille :	

Pronoms :	
Votre lien avec le demandeur :	
Adresse postale :	
Ville et code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
Communiquez avec moi des façons suivantes : <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Appel téléphonique <input type="checkbox"/> Seulement par la poste	
<p>Qu'est-ce qui décrit le mieux votre raison pour exiger les adaptations demandées, choisissez seulement une réponse.</p> <p><input type="checkbox"/> Éliminer ou minimiser un risque de sécurité des personnes</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Prévenir l'hospitalisation/le placement en établissement en aidant à la personne à continuer de vivre d'une façon sécuritaire dans son habitation (avec de l'aide ou sans aide)</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Permettre le congé de l'hôpital/l'institution en aidant à la personne à continuer de vivre d'une façon sécuritaire dans son habitation (avec de l'aide ou sans aide)</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Pour chercher ou maintenir un emploi</p> <p>OU</p> <p><input type="checkbox"/> Permettre à un proche aidant de répondre aux responsabilités de prendre soin d'une personne à sa charge qui a un handicap (se rendre à des rendez-vous médicaux, à de la thérapie, et à des activités communautaires, etc.).</p> <p>OU</p>	

Soutenir les enfants et les adultes afin qu'ils participent aux activités développementales/communautaires (exemples : aller à l'école, à l'église, à un travail de bénévolat, à des activités communautaires, etc.).

Permissions

J'accepte que la Marche des dix sous du Canada peut communiquer avec moi pour les raisons suivantes :

(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Collectes de fonds : Pour communiquer avec moi au sujet de faire un don à la Marche des dix sous du Canada
- Sondage : Pour obtenir une rétroaction au sujet des services que je reçois de la Marche des dix sous du Canada
- Sondage d'opinion et recherche : Pour solliciter mon opinion au sujet des services ou des politiques qui affectent les personnes en situation de handicap
- Recevoir de l'information : Pour m'informer au sujet de nouvelles informations, nouveaux services ou nouvelles opportunités qui peuvent m'intéresser mais qui sont de compagnies, d'agences ou de fournisseurs de services tiers
- Bénévolat : Pour me donner une opportunité de bénévolat
- Ne communiquez pas avec moi

Protection (Confidentialité) des renseignements personnels du demandeur

Objectif

La Marche des dix sous du Canada (MDSC) collecte des renseignements personnels pour diverses fins, y compris la prestation de services, la collecte de fonds, la gestion de la qualité, la recherche, la facturation et le respect des exigences légales et réglementaires.

La MDSC utilise plusieurs mesures de sécurité pour protéger les renseignements personnels et assurer sa confidentialité et elle ne partagera aucun renseignement personnel avec des tiers, sauf si c'est directement lié à la prestation ou à l'amélioration des services que la MDSC fournit ou si une loi du Canada l'exige.

Les renseignements personnels qui ne sont plus requis pour la réalisation des fins déterminées seront détruits, effacés, ou rendus anonymes. La MDSC a des directives et des procédures pour prévenir l'accès non autorisé et gouverner la destruction des renseignements personnels.

La Politique de protection (confidentialité) des renseignements personnels au complet de la MDSC se trouve au site Web de la MDSC ou bien vous pouvez l'obtenir sur demande.

Consentement

Je comprends bien les raisons pour lesquelles la Marche des dix sous du Canada (MDSC) a demandé mes renseignements personnels et je donne mon consentement à la MDSC d'utiliser mes renseignements personnels aux fins indiquées. De plus, je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment, sous réserve des obligations légales ou contractuelles et un avis raisonnable, et que la MDSC m'informera au sujet des implications d'un tel retrait.

Signature du Demandeur :

Date :

OU si c'est signé par quelqu'un autre que le demandeur, écrivez votre nom au complet ci-dessous :

(Prénom et nom de famille)

J'atteste que je suis la procuration ou le subrogé du Demandeur

Soumettez votre demande remplie et signée avec les documents de soutien au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Les trousse de demandes incomplètes ne seront pas traitées pour du financement. Une tentative sera faite pour obtenir l'information manquante.

Adresse postale :

March of Dimes Canada
920 Commissioners Rd East
London, ON N5Z 3J1

Téléphone :

1-877-369-4867

Télécopieur :

(519) 432-4923

Courriel :

hvmp@marchofdimes.ca